



Paris, le 15 novembre 2017

## Accès aux soins et liberté d'installation pour les néo-diplômés masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes : les professions s'indignent !

Des sénateurs du groupe socialiste et républicain ont présenté ce 13 novembre un amendement\* au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale concernant l'exercice des masseurs-kinésithérapeutes et des orthophonistes... **sans aucune concertation avec les premiers concernés : les étudiants futurs diplômés, ainsi que les organisations professionnelles.**

Cet amendement obligerait les néo-diplômés de nos professions à une durée minimum d'expérience professionnelle acquise au sein d'un établissement de santé **avant toute possibilité d'installation en libéral.**

Cette "proposition" de sénateurs est inapplicable et aberrante pour différentes raisons :

- il n'y a pas assez de postes disponibles pour accueillir tous les nouveaux diplômés. Chaque année, à l'issue de cinq années d'études, environ 2.700 masseurs-kinésithérapeutes et plus de 800 orthophonistes sont diplômés en France ; sans oublier les professionnels obtenant un diplôme européen qui viennent exercer en France et qui seraient soumis au même dispositif, soit 2.200 kinésithérapeutes et environ 300 orthophonistes supplémentaires. Il faudrait donc près de 12.000 postes, ce qui est bien au delà des postes existants.
- un accès aux soins pour les patients qui serait délibérément réduit, avec une explosion des demandes en cabinet libéral - exercice largement majoritaire pour ces professionnels (environ 80%) - qui connaît déjà des cabinets surchargés, et des listes d'attente considérables.
- une suppression de la liberté d'installation et du choix d'orientation professionnelle pour les étudiants, pourtant indispensable et sur laquelle la FNEK et la FNEO sont intransigeantes.
- les étudiants kinés souscrivent des emprunts pouvant aller jusqu'à 50 000€ et le salaire du salariat ne permet pas de rembourser ce genre d'emprunt, qui découle directement des frais d'inscriptions exorbitants des IFMK, problématique complètement occultée dans la rédaction de cet amendement.

Cette mesure est surtout une mauvaise réponse à un problème urgent que le gouvernement refuse de régler : le manque d'attractivité dû aux salaires inacceptables !

Agnès Buzyn a imposé cet été en plein mois d'août une réforme statutaire des postes hospitaliers, préparée par Marisol Touraine : les orthophonistes et les masseurs-kinésithérapeutes sont diplômés bac+5, et sont pourtant **les deux professions les plus mal rémunérées de toute la fonction publique hospitalière** avec des grilles salariales bac+2 ou bac+3. Pour atteindre **2.000€ net par mois, il faudra attendre 14 ans d'ancienneté...**!

Les postes sont désertés, les étudiants ne trouvent plus de lieux de formation clinique et les patients ne sont plus soignés !

Le gouvernement refuse de faire face à ses responsabilités et des parlementaires de l'opposition proposent une "solution" aussi inapplicable qu'inappropriée, qui aura un effet contraire à celui attendu.

L'amendement risque d'impacter directement l'accès aux soins, en engorgeant les hôpitaux déjà surchargés de patients et en complexifiant davantage la situation libérale et démographique de nos deux professions. En voulant servir les patients, vous leur rendez la vie plus compliquée !

Le problème salarial est une raison majeure pour laquelle les postes ne sont pas attractifs. **Une seule, simple et unique réponse : des salaires justes. Diplômes bac+5 = salaires bac+5 !**

**Les représentants des étudiants et professionnels orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes doivent être entendus !**

**Il est indispensable que cet amendement soit retiré immédiatement !**



#### CONTACTS PRESSE :

Alizé - 06 61 84 44 47

Collège Français d'Orthophonie - 06 19 23 28 55

Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs - 06 89 49 91 23

Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie - 06 03 92 57 95

Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie - 06.99.63.01.11

Fédération Nationale des Orthophonistes - 06 78 12 51 48

Fédération des Orthophonistes de France - 06 15 22 01 26

Ordre des masseurs kinésithérapeutes - 06 80 62 24 33

Union Nationale des Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux - 06 22 16 13 24

Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie – 02 43 92 04 06